

No 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Katia De Conti Kalonji et MM. David Chérix, Jean-Pierre Isabella et Matthias Meyer.

M. Antonioli, ci-après « le Président » ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture. Le Président informe que le point 8 de l'ordre du jour ne sera pas traité.

Ordre du jour :

1. Prestation de serment
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024
 3. Communications du Conseil administratif
 4. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
5. Délibération administrative **DA 146-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 160'000.— (dont CHF 7'570.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour le réaménagement et l'optimisation énergétique des infrastructures de la patinoire de Carouge sise place de Sardaigne, « Les Promenades » parcelles 208 et 2710 à Carouge.
 6. Délibération administrative **DA 147-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'451'400.— TTC, (dont CHF 69'100.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en œuvre de la 2ème étape de l'assainissement du bruit routier sur Carouge

7. Délibération administrative **DA 148-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 391'000.— TTC (dont CHF 18'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la première étape de la rénovation des bassins du mail des Promenades (crédit de réalisation pour les travaux provisoires et crédit d'étude pour les travaux définitifs)

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motion **MO 023-2022 R** : " Pour une dette communale environnementalement et socialement responsable "
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
12. Questions

1. PRESTATION DE SERMENT

Pour donner suite à la démission de M. Julien BARRO du Conseil municipal, le Président annonce que le Service des votations et élections a désigné M. André LEITNER, ici présent, pour son remplacement. M. LEITNER prêtera serment pour entrer en fonction.

Le Président prie M. LEITNER de se lever. Après la lecture du serment, le Président demandera à M. LEITNER de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ». Le Président donne lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »

M. LEITNER prononce les mots « Je le jure ». Le Président prend acte de son serment.

[Applaudissements.]

Le Président remet à M. LEITNER un bouquet de bienvenue.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 est approuvé par 22 oui, 0 non et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Fraomene :

Recrutement en direct

J'ai le plaisir de vous informer que le mercredi 14 février dernier s'est tenue à la salle des Fêtes la 8^e édition Carougeoise du Recrutement en Direct. L'évènement, fruit de la collaboration entre l'OFPC et Projets Emploi Jeunes, vise à favoriser les contacts entre des entreprises et des jeunes en recherche d'apprentissages. Cette édition a connu encore une fois un beau succès avec la présence de 17 entreprises formatrices (dont la Ville de Carouge) proposant 114 places d'apprentissages dans 5 pôles d'activité (construction, commerce, technique, santé-social et nature & environnement) et qui ont réalisé pas moins de 249 entretiens avec les candidates et candidats.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des personnes impliquées dans ce magnifique projet, en particulier l'OFPC et le Service des affaires sociales.

Soirées des naturalisées et naturalisés

Le Service des Affaires Sociales organise pour la première fois cette manifestation sous la forme de 2 soirées les 6 et 13 mars, avec une partie officielle dans la salle du Conseil municipal, en présence de représentants du Bureau du Conseil municipal, de représentants de la Commission de l'Intégration, de représentants de la Commission des naturalisations et en présence du Conseil administratif *in corpore*, puis une deuxième partie, sous forme d'agape, dans la salle des mariages.

Ces 2 soirées sont limitées à 40 participants, du fait de la capacité des salles limitée à 50 personnes. Les personnes naturalisées seront prises en photo avec le Conseil administratif lors de ces soirées, et un cadre photo leur sera offert afin d'y mettre ce joli souvenir, qui leur parviendra ultérieurement.

Je désire remercier le Service des Affaires Sociales pour l'organisation de cet événement.

Démarche de prévention routière : Votre enfant est-il visible de nuit à vélo ?

Suite à la distribution annoncée lors du Conseil municipal du 25 janvier 2024 d'un flyer de prévention via les cycles d'orientation et les écoles primaires pour les élèves de 5p à 8p, visant à rappeler à nos jeunes cyclistes et à leurs parents l'importance d'être doté d'un équipement adéquat pour être parfaitement visible à vélo lors des déplacements nocturnes, en cas d'obscurité ou de conditions météorologiques défavorables, la Police municipale de la Ville de Carouge a mené une action de prévention aux abords des cycles d'orientation et des écoles primaires, entre le 29 janvier et le 16 février 2024. Durant cette période, la Police municipale a effectué quinze contrôles préventifs en début de matinée avec pour objectif de voir et se faire voir, tout en sensibilisant le public cible à la problématique de la visibilité en période hivernale et aux dangers de la route pour les cyclistes n'étant pas équipés correctement.

Autres actions de la Police municipale entre le 29 janvier et le 16 février 2024

Suite à des doléances en lien avec le non-respect de la priorité des piétons, notamment des personnes âgées, empruntant le passage pour piétons à la hauteur du boulevard des Promenades 18, suscitant ainsi un fort sentiment d'insécurité pour ces dernières, huit contrôles ont été conduits sur site en fin de journée afin de sensibiliser les usagers de la route au respect de la priorité des piétons et de sanctionner les éventuels auteurs d'infraction(s). L'objectif était principalement de marquer une présence visible et dissuasive.

Conjointement, trois actions ont été effectuées à la route de Drize, en début de matinée, pour les véhicules deux-roues motorisés et les cycles qui circulent sur le trottoir en direction de la place du Rondeau, ce qui représente un danger pour les piétons. Il est à relever que cette situation fait également l'objet de doléances, raison pour laquelle la Police municipale mène de manière ponctuelle des contrôles à cet endroit afin de prévenir les incivilités routières et de sanctionner les auteurs d'infraction(s).

Stationnement illicite le soir

Dans le cadre de sa mission quotidienne, la Police municipale reste notamment attentive à la problématique du stationnement illicite le soir, en sanctionnant les éventuelles infractions compromettant la sécurité ou la déambulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ou représentant une gêne pour la circulation routière. Les arrêts interdits et les zones interdites à la circulation, telles que les zones piétonnes, sont également concernés.

Communications de Mme Molinari :

Concession d'affichage

J'ai le plaisir de vous informer que suite à l'appel d'offre organisé en 2023 pour le renouvellement de la concession d'affichage sur le territoire carougeois, la société SGA, ayant remporté l'appel d'offres, est chargée d'équiper et de gérer l'affichage commercial pendant 4 ans, conformément au concept d'affichage carougeois.

Pour rappel, cette concession est basée sur le concept directeur, ainsi que le règlement y afférant validés en 2022. Le concept, tout comme le règlement sont disponibles sur le site de la Commune. La concession est relative à l'affichage portant tant sur le domaine public que sur le domaine privé, visible du domaine public, sur l'entier du territoire de la Ville de Carouge. Le concept directeur et le règlement visent en particulier à assurer une cohérence et une harmonie des procédés de réclame sur tout ou partie du territoire communal, à définir les critères esthétiques et techniques permettant à la Commune de statuer sur l'implantation de supports publicitaires, à définir la densité et les types de procédés de réclame admis en fonction de zones particulières, à permettre l'intégration des procédés de réclame dans le paysage urbain et leur coordination avec le mobilier urbain, ainsi qu'à tenir compte des aspects patrimoniaux des sites.

Le Conseil administratif par l'instauration de ce concept a souhaité intégrer les procédés de réclames dans une réflexion urbaine large. L'objectif est notamment de garantir d'avantage d'apaisement visuel dans l'espace public et de tenir compte du caractère urbain de Carouge.

Le concept directeur et la concession comprennent un nombre d'emplacements d'affichage cible, prévoyant ainsi, sur le domaine public cantonal et sur le domaine public et privé communal, une réduction de 50% environ d'emplacements. Le concept directeur définit notamment trois principes régissant l'affichage sur le territoire :

1. Un affichage « de proximité » destiné aux piétons, de petits formats (F4) dans la zone urbaine, notamment au centre-ville et quartiers adjacents ;
2. Utilisation d'un nombre réduit de types de supports sur pied pour l'affichage commercial sur des axes routiers. Ainsi par exemple, celui-ci prévoit des format F12 sur la route de St Julien, la route des Jeunes et l'avenue Vibert, ainsi que dans les parkings communaux. Des formats F200 (verticaux) seront installés sur la route des Acacias, la route du Val d'Arve et la rue Jacques Grosselin. Le format F4 verticaux (format des panneaux installés autour du Vieux Carouge) est prévu par groupe de 3 sur 23 emplacements. Les panneaux d'affichage lumineux (F200L) seront limités à 3 et réservés aux informations communales face au musée de Carouge, sur la place de l'Octroi et face au théâtre de Carouge.
3. Affichage communal carougeois placé sur un mobilier urbain spécifique dans des lieux clefs de l'espace public.

La concession ne vise pas l'affichage politique, le nombre de panneaux étant fixé par le Règlement cantonal sur l'exercice des droits politiques. Il ne vise pas non plus l'affichage carougeois dont le nombre d'emplacements potentiels a été accru.

Opération éco-logement quartier dans le Vieux Carouge

À partir du 15 avril, la Ville de Carouge s'associera à nouveau avec le programme SIG-éco21, afin de déployer une 13^{ème} opération éco-logement quartier (anciennement appelées opérations éco-sociale, puis opérations Nouvelle Lumière) dans le Vieux Carouge.

Ce sont 110 ménages qui pourront ainsi profiter d'une visite gratuite de leur logement par des professionnel-le-s, qui les conseilleront et installeront de nouveaux appareils et luminaires peu gourmands en électricité, tels que des ampoules LED, des bouilloires plus efficaces et des économiseurs d'eau. La distribution de flyers informatifs, de sacs compostables et de « p'tites poubelles vertes » destinées au compost complètera cette action.

Comme pour les opérations précédentes, des économies d'électricité de 10 à 15% sont attendues permettant aux ménages de réduire d'autant leurs factures d'électricité. Avec cette opération, près de 5'200 ménages carougeois auront bénéficié de cette visite gratuite depuis 2012, soit plus de la moitié de tous les ménages de la Commune. Le bilan est très positif : l'énergie économisée depuis la première opération est estimée à 1,4 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 635 ménages. Ce sont en outre près de 6'000 tonnes de CO₂ qui ont été évitées avec la réduction de consommation d'eau chaude sanitaire.

Nous remercions chaleureusement SIG-éco21 pour ce précieux partenariat renouvelé.

Communications de Mme Lammar :

Nouvelle expo au musée intitulée : « le Salève : montagne des carougeois ?! »

Le Musée de Carouge prend de la hauteur et convie son public depuis hier soir à une randonnée artistique et historique ! Géographiquement savoyard, mais sentimentalement proche de nous, le Salève domine notre vision et notre imaginaire. Oserait-on avancer que la « montagne des Genevois » est finalement carougeoise ? Cette interrogation est le fondement de cette exposition, relevant que la cité sarde se développe à l'abri du mont Salève, sous sa protection et sa domination, happant quotidiennement le regard vers son sommet.

Cette montagne a attiré nombre de personnalités et inspiré les artistes et les scientifiques au fil du temps. En parcourant son histoire, on se prend ainsi à tisser des relations inéluctables avec la Ville de Carouge. Anecdotes, faits historiques et objets insolites racontent ici les liens qui unissent ces deux lieux géographiques et que relie, comme un subtil trait d'union, la rivière Drize. Tableaux et gravures du Musée représentant le motif salévien viennent étayer ces faits. Enfin, des interprétations contemporaines, dues à l'imagination d'artistes de notre région, une installation artistique de Pascale Favre et une fresque participative de PanpanCucul révèlent l'attachement très fort des Carougeois et des Carougeoises pour cette montagne et invitent le public à poursuivre la balade, plus haut, que ce soit à pied ou grâce au téléphérique nouvellement rénové puisque, grâce à un partenariat avec le téléphérique du Salève et la maison du Salève, les visiteurs et visiteuses de l'exposition carougeoise recevront une contremarque donnant droit à une réduction lors de l'achat d'un billet au Téléphérique du Salève et à la Maison du Salève.

De nombreux événements sont bien évidemment organisés autour de cette exposition, des visites commentées mais aussi des conférences, des ateliers pour enfants, la découverte de l'escalade ou encore les découvertes des curiosités du Salève grâce en particulier à la section carougeoise du club Alpin. Vous retrouverez tous ces événements et manifestations sur le flyer du Musée. Je sais que certains d'entre vous étaient présents au vernissage hier mais pour ceux qui ne l'ont pas vue, cette exposition est visible jusqu'au 5 mai prochain.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier reçu

Le Président informe que le Bureau a reçu le courrier du conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates relatif à la constitution de l'association du tournoi des élus-es. Ce courrier se trouve sur CMnet dans la séance de ce jour.

Droit d'opposition ACG

Le Président mentionne, que par courriel du 9 février, les membres du Conseil municipal ont été informés des décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2024. Le délai d'opposition échoit le 21 mars 2024 et les informations figurent sur CMnet, dans l'onglet ACG.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 146-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 160'000.— (DONT CHF 7'570.50 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE REAMENAGEMENT ET L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DES INFRASTRUCTURES DE LA PATINOIRE DE CAROUGE SISE PLACE DE SARDAIGNE, « LES PROMENADES » PARCELLES 208 ET 2710 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Elle remémore tout d'abord au Conseil municipal que la désormais traditionnelle patinoire saisonnière a été créée en 2008 et qu'elle fonctionne déjà depuis quinze années au profit des Carougeoises et des Carougeois. Sachant que de telles installations ont une durée de vie limitée, l'état de vétusté des installations techniques a été constaté, notamment celui des nappes refroidissantes et du groupe froid, exigeant ainsi un renouvellement d'une grande partie des installations prochainement. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté la motion MO 022-2022 intitulée « agrandissement de la patinoire » en demandant à l'administration d'établir un bilan global des infrastructures de la patinoire et des améliorations envisageables. Une commission Sports et Loisirs s'est donc déroulée le 23 août 2022 avec une présentation d'un état des lieux global des installations par le SCES (Service Construction, Entretien des bâtiments et Sport) énonçant également les pistes d'amélioration possibles tant spatiales qu'énergétiques avec des avantages et inconvénients. Au terme de cette commission, la motion a été renvoyée au Conseil municipal qui l'a votée.

Au vu de ces éléments, Mme Lammar indique que l'administration a mandaté le bureau MAD-architecte pour une étude de faisabilité à l'issue d'un appel d'offres lancé en gré à gré auprès de trois bureaux d'architecte. Par la suite, le résultat de cette étude a été présenté le 14 novembre dernier en commission Sports et Loisirs. L'étude proposait quatre scénarios principaux de développement des infrastructures en réponse aux demandes de vérifications du potentiel d'augmentation de la surface de glace, d'amélioration de l'accueil du public et d'amélioration des performances énergétiques des installations techniques et des bâtiments. À l'issue de cette séance de la commission Sports et Loisirs, cette dernière a préavisé à la grande majorité la variante de développement de la patinoire intitulée « en L » de 600m². Fort de ce préavis, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'étudier cette variante plus en avant sachant qu'une mise à disposition des infrastructures selon la variante retenue pourrait intervenir dans l'idéal pour la saison 2025-2026. Le Conseil administratif propose dès lors d'ouvrir un crédit étude d'un montant de CHF 160'000.- (dont CHF 7'570.50.- d'activation de prestations du personnel communal) au Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau propose le renvoi en commission Sports et Loisirs (une séance est prévue le 26 mars à 20h00). Il se demande si un membre du Conseil municipal aurait une autre proposition.

M. Mützenberg indique que le Groupe Socialiste propose d'étudier sur le siège la délibération DA 146-2024 P. En effet, deux séances de la commission Sports et Loisirs ont été organisées. Durant l'une de ces séances, les commissaires se sont clairement prononcés en faveur de la variante intitulée « en L » car les informations apportées étaient très précises sur la manière de procéder et les montants engagés. En outre, un vote sur le siège permettrait d'accélérer le processus pour mettre en place la nouvelle option le plus rapidement possible pour l'hiver prochain. Pour ces raisons, le Groupe Socialiste propose d'entamer un débat sur le siège.

M. Barbuzzi est étonné par la proposition du Groupe Socialiste. Il se rappelle que la fin de la dernière séance de la commission Sports et Loisirs avait été quelque peu chaotique. En effet, plusieurs projets avaient été présentés et les commissaires ne savaient pas s'ils pouvaient en voter plusieurs ou un seul. En outre, certaines interrogations étaient restées sans réponses. M. Barbuzzi rappelle par ailleurs que la motion visait à un agrandissement de la surface de glace. Or, certains commissaires n'ont pas été convaincus par l'impossibilité d'un agrandissement de la surface malgré les discussions. M. Barbuzzi soutient pour ces raisons un renvoi en commission Sports et Loisirs et encourage ses collègues à en faire de même.

M. Morex partage l'avis de M. Barbuzzi. Pour M. Morex, il serait peu judicieux de mener d'amples discussions lors de la présente séance sur un sujet qui contient de nombreux paramètres et dont certains considérants manquent. M. Morex soutient donc un renvoi en commission Sports et Loisirs.

M. Von Burg est surpris par les propos de ses deux préopinants car la commission Sports et Loisirs s'était prononcée en toute clarté sur ce projet. M. Von Burg perçoit donc mal les confusions mentionnées. Bien que M. Von Burg ne s'oppose pas à une nouvelle commission si cette dernière semble importante, il craint toutefois que le processus ne soit retardé.

Mme Uldry demande une suspension de séance.

[Le Président ouvre une suspension de séance de trois minutes.]

Le Président ouvre à nouveau la séance.

En tant que présidente de la commission Sports et Loisirs, Mme Uldry peine à comprendre la demande du PDC. Pour rappel, plusieurs variantes ont été présentées en commission. Cette dernière s'est prononcée contre un agrandissement de la surface de glace mais en faveur d'une séparation des entrées de la patinoire et des restaurants. Les commissaires ont également voté en faveur d'un couvert qui pourrait être installé l'année prochaine au-dessus de la patinoire. Tout le monde était satisfait sauf le PDC qui n'a pas obtenu l'augmentation de la surface de glace. Or, si la surface de glace devait être agrandie, il serait impossible d'installer d'autres éléments sur la place de Sardaigne tels que les sapins ou les tentes qui sont très utiles lors des manifestations. Il a pour ces raisons été décidé de conserver la surface de glace actuelle et de moduler l'extérieur.

M. Leitner rapporte avoir constaté que la variante en « L » de 800m² induirait 10 % d'investissement et de coûts d'exploitation supplémentaires mais qu'elle permettait un gain de 30 % de la surface exploitable. M. Leitner aimerait donc qu'une réflexion se fasse à ce sujet.

Le Président propose à son préopinant de ne pas débattre sur le fond comme cet exercice se fait en commission. Le Président met ensuite la proposition de la discussion immédiate au vote :

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 23 oui, 5 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi accepte la décision de la majorité mais aimerait qu'une variante de 800m² soit analysée dans le cadre de l'étude. En effet, il convient de garder à l'esprit que la patinoire représente la seule activité proposée par la Commune en période hivernale. À titre de comparaison, des montants conséquents sont investis pour les activités estivales. M. Barbuzzi regrette qu'il n'en aille pas de même pour les activités hivernales. Il rappelle également que des communes similaires à Carouge en termes de population disposent de patinoires de plus grande taille. M. Barbuzzi est étonné par le manque de sensibilité de ses collègues à ce sujet. Il réitère sa demande au Conseil administratif d'analyser une variante à 800m² dans le cadre de l'étude (M. Barbuzzi tient à préciser qu'il ne remet pas en cause les autres éléments).

Mme Lammar rappelle que différentes variantes ont été proposées en commission. La variante mentionnée par M. Barbuzzi en « L » de 800m² a fait l'objet d'un vote lors de la commission mais elle n'a pas obtenu un nombre de voix majoritaires. En outre, il est important de donner une direction claire à l'étude qui est basée sur le préavis de la commission en faveur de la variante intitulée « en L » de 600m². Mme Lammar confirme néanmoins que la patinoire pourrait être modulée pour atteindre une surface de 800m². Un tel changement ne devrait pas engendrer des coûts d'étude supplémentaires mais nécessiterait un investissement supplémentaire estimé de CHF 175'000.- et un coût annuel d'exploitation de CHF 40'000.- supplémentaires. Le cas échéant, un amendement serait nécessaire. Mme Lammar met toutefois en exergue que l'administration doit se concentrer sur une seule variante afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles en vue du crédit de construction, raison pour laquelle le Conseil administratif s'est basé sur le préavis de la commission Sports et Loisirs.

M. L. Antonioli rebondit sur les remarques de M. Barbuzzi quant à l'agrandissement de la patinoire. Il estime que M. Barbuzzi demandait principalement d'identifier les dimensionnements supplémentaires en termes de technique nécessaire à un agrandissement de la surface de glace. S'il est possible d'agrandir la surface de glace d'une année à l'autre, les acquisitions des installations techniques sont un élément unique. Il conviendrait donc d'opter pour un système de production de froid qui permettrait d'agrandir la surface si nécessaire sans devoir acheter à nouveau des installations techniques.

Mme Lammar mentionne qu'il avait été expliqué en commission que le système de production de froid était similaire pour une surface de 600m² et de 800m² puisque la même machine de production de froid peut être utilisée. Dans le cas d'une variante présentée avec une surface de glace de 1000m², une machine plus grande aurait été nécessaire (d'après les analyses des experts).

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération :

La délibération est acceptée par 25 oui, 1 non et 2 abstentions.

6. DA 147-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'451'400.— TTC, (DONT CHF 69'100.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ À LA MISE EN ŒUVRE DE LA 2ÈME ÉTAPE DE L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER SUR CAROUGE

Mme Molinari introduit le sujet. La problématique du bruit et de ses impacts sur la qualité de vie des concitoyennes et concitoyens est un enjeu majeur auquel la Commune se doit de répondre avec diligence et efficacité. Le bruit, en plus de perturber le bien-être physique et psychologique des habitants, nuit également à l'attractivité de la Ville de Carouge et peut engendrer des conséquences sanitaires durables, notamment lorsqu'il perturbe le sommeil.

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique relève qu'une personne sur sept est exposée à un bruit nuisible durant la journée, et une sur huit subit cette nuisance même la nuit. Les principales sources de ce fléau sont dues à la circulation routière, au trafic ferroviaire et aérien, ainsi qu'aux activités industrielles, de loisirs ou commerciales. S'agissant de Carouge, il ressort que près de 6'500 personnes sont exposées à un niveau de bruit nuisible. Plus de la moitié sont impactées de jour (environ 3'550 personnes) et un peu moins de 3'000 personnes ne sont impactées que de nuit. Cela représente un dépassement de 32% du territoire de jour et 45% la nuit.

La législation fédérale oblige les cantons et les communes à assainir leurs routes qui contribuent au dépassement des valeurs limites d'émission (VLI) dans les locaux à usage sensible au bruit. Les interventions prévues dans cette délibération sont donc obligatoires. La présente demande s'inscrit dans la continuité des décisions antérieures prises par le Conseil Municipal, notamment les délibérations 114-2010, 033-2016 et 143-2018, qui ont permis de poser les fondamentaux, de définir les axes prioritaires à assainir, de jeter les bases d'une approche coordonnée avec les différents partenaires et orienter les actions en matière d'assainissement du bruit routier sur la Commune.

Le secteur Noirettes-Acacias a ainsi été assaini pendant la période 2017-2018 comme présenté dans la carte jointe à la délibération. Il est impératif que la municipalité prenne des mesures concrètes pour réduire cette nuisance. Mme Molinari soumet pour ces raisons ce projet de cette délibération qui fait suite à celles déjà votées pour la mise en œuvre d'une campagne de réfection des revêtements de surface de plusieurs voiries communales présentant des dépassements aux valeurs limites fixées par la loi. Pour rappel et comme cela a été précisé lors des échanges sur les délibérations en la matière présentées par le passé, l'analyse des axes à assainir et des planifications relatives a été présentée à la commission de suivi des projets d'assainissement du bruit cantonal routier et a été validée.

Les axes en dépassement sont l'avenue Cardinal-Mermillod, la place de l'Octroi, la rue de la Débridée, la rue du Centenaire, la rue Alexandre-Gavard et le tronçon sud de la rue des Caroubiers. La Commune en profitera également pour renouveler le revêtement de surface de deux giratoires.

Les futurs travaux ont été minutieusement coordonnés avec les SIG pour le renouvellement des réseaux souterrains, ainsi qu'avec les collaborateurs du SURB responsable de l'entretien des voiries communales. Cette coordination vise à optimiser, mutualiser et rationaliser la durée de ces interventions, de manière à avoir un impact mineur sur l'espace public et afin d'en limiter la durée qui sera entre cinq et dix jours par emplacement. A noter aussi que d'autres voiries sont et seront assainies en ce qui concerne le bruit lors de la mise en œuvre de projets, comme cela a été le cas par exemple à la rue de Veyrier. En ce qui concerne le traitement des voiries restantes, le SURB envisage de tirer parti des synergies avec le déploiement des futurs projets d'aménagement urbains ou encore le chemin de Pinchat dont la pose d'un revêtement phonoabsorbant est prévue dans le cadre des travaux du BHNS. Cette mutualisation permettra de garantir la conformité de nos espaces publics d'ici la fin de l'année 2027.

En parallèle de ces interventions, le Canton poursuivra également l'assainissement de ces voiries selon sa propre stratégie, renforçant ainsi un engagement commun en faveur de la réduction de ces nuisances.

Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire un bon accueil à cette délibération qui permet de respecter les impératifs légaux et de poursuivre l'engagement de la Commune envers la protection de la santé et du bien-être de ses concitoyens, tout en contribuant à renforcer l'attrait et la qualité de vie sur son territoire.

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet. Le Président demande si une autre proposition est formulée.

M. Lauret indique que le Groupe Socialiste propose un renvoi en commission Entretien du domaine public afin d'obtenir plus de détails sur les montants engagés.

M. L. Antonioli indique que le Groupe PLR soutient cette proposition. En effet, le Groupe PLR a analysé les documents et a plusieurs interrogations concernant notamment la planification des travaux ainsi que le parcours des écoliers qui devront se rendre à l'école provisoire à la rue Baylon. M. L. Antonioli estime qu'un renvoi en commission semble judicieux bien qu'il ne remette absolument pas en cause la nécessité des travaux.

Le Président met le renvoi en commission Entretien du domaine public au vote :

Le renvoi en commission Entretien du domaine public est approuvé par 23 oui et 4 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier estime qu'il conviendra de porter une attention particulière à la question des emprises de chantier lors de l'analyse des différentes phases de travaux. En effet, de nombreux chantiers sont en cours à Carouge et ont un lourd impact sur les cheminements piétons. Il est donc nécessaire de garder une vision d'ensemble et de profiter de la séance de la commission pour aborder cet aspect. En effet, il serait pertinent de coordonner les différentes interventions (sans toutefois prévoir de trop nombreuses interventions simultanées dans un même secteur).

Le Président clôt le tour de préconsultation.

7. DA 148-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 391'000.— TTC (DONT CHF 18'600.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ À LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA RÉNOVATION DES BASSINS DU MAIL DES PROMENADES (CRÉDIT DE RÉALISATION POUR LES TRAVAUX PROVISOIRES ET CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LES TRAVAUX DÉFINITIFS)

Mme Molinari introduit le sujet. Elle explique que la présente délibération porte sur la rénovation des bassins du mail des Promenades. Cette délibération répond à la volonté du Conseil administratif d'assurer une ouverture de ces bassins dans la durée et répond également à la motion N°035-2023 soumise au Conseil municipal du 14 septembre 2023 qui invitait le Conseil administratif de Carouge à entreprendre la réhabilitation des installations des bassins du mail des Promenades.

Les bassins des Promenades jouent un rôle social important et offrent un îlot de fraîcheur à la population, particulièrement lors des périodes de canicule. Comme déjà mentionné par le passé, des problèmes persistants liés à la vétusté des installations techniques, ainsi que la topographie des bassins (situés en contre bas de talus) et à une utilisation inadéquate de ceux-ci (notamment parce que des chiens s'y baignent), rendent difficile une utilisation et une ouverture continue en été. Cela est aussi directement lié à une évolution des normes cantonales applicables en matière d'hygiène. Ces différents éléments ont impliqué la nécessité de fermer l'accès au canal à plusieurs reprises et ce malgré les efforts constants des services communaux pour assurer l'ouverture des bassins dans de bonnes conditions. Leur fermeture avait pour but d'assurer leur nettoyage en profondeur, ce qui implique, à chaque fois, de vider les bassins.

Comme discuté en commission, la rénovation se fera en deux étapes. Une remise en état provisoire des bassins au cours du printemps 2024 sera effectuée afin de garantir leur bon fonctionnement pour la prochaine période estivale sur les secteurs nord (bassin Acacias, soit celui qui était ouvert lors des derniers étés). Une étude sera simultanément lancée en vue d'une rénovation optimale et durable des bassins, tenant compte des travaux provisoires réalisés. La rénovation des bassins des Promenades constitue un projet complexe nécessitant une analyse approfondie pour une estimation précise des travaux. Cette approche en deux temps vise à assurer à la fois une ouverture pour l'été 2024 dans de meilleures conditions ainsi que la préparation des travaux plus conséquents qui résulteront des études prévues. La réalisation des travaux de la seconde étape fera l'objet d'une demande ultérieure d'un crédit de réalisation pour des travaux définitifs.

Le Conseil administratif propose dès lors au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 391'000.- TTC (dont CHF 18'600.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la remise en état des bassins des Promenades (crédit de réalisation pour les travaux provisoires et crédit d'étude pour les travaux définitifs).

Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire un bon accueil à cette proposition.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président annonce que le Bureau propose la discussion et le vote sur l'objet. Il note qu'il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier se réjouit de constater la rapidité à laquelle la motion qu'il a déposée a été traitée ainsi que de l'accueil réservé à cette motion qui a fait l'unanimité. Les différents groupes ont en effet soutenu la démarche dont le but est d'améliorer le confort de vie de la population. M. Voignier tient également à remercier la Commune et les différents services pour le travail effectué, plus particulièrement pour avoir rendu possible une solution provisoire pour l'été 2024 dans un lieu qui représente un îlot de fraîcheur ouvert aux enfants et disposant d'un ombrage naturel.

M. Baertschi remercie également l'Administration et les services. Il s'interroge toutefois sur la manière dont la problématique des feuilles mortes qui tombent dans les bassins sera gérée. Mme Molinari rappelle que des contrôles quotidiens sont effectués dans les bassins. Les feuilles mortes ne représentent pas le danger principal et la présence très régulière du SVEM suffit à gérer cette problématique.

M. Lauret loue également le travail effectué et a hâte de voir cet espace revivre. Il salue en sus la rapidité avec laquelle les services ont réagi et remercie également M. Voignier.

M. Calame partage l'avis de ses préopinants et salue la motion qui a été déposée. Le groupe Les Vert-e-s se réjouit par ailleurs d'observer qu'une solution a été trouvée pour l'été 2024. Au sens de M. Calame, il est très positif de voir l'enthousiasme général des uns et des autres pour un débat politique qui s'est transformé en débat aquatique.

Mme Merle remercie également l'Administration ainsi que M. Voignier. Elle souhaite cependant savoir si des barrières sont prévues pour résoudre la problématique des baignades des chiens domestiques. Si tel est le cas, elle souhaite que des barrières MOBA ne soient pas installées car elles pourraient impacter l'esthétisme d'un lieu patrimonial. Mme Merle se demande si un autre type de barrière pourrait être envisagé.

Mme Molinari explique que les détails relatifs aux barrières n'ont pas encore été réglés, bien qu'elle partage les préoccupations de Mme Merle sur la question de l'esthétisme puisque les bassins revêtent une importance historique. Si les barrières MOBA ne seront à priori pas utilisées, Mme Molinari souligne qu'il convient toutefois d'attendre la fin des études. Selon Mme Molinari, un travail de sensibilisation devra être mené. En effet, la baignade des canidés semble plus importante le soir que durant la journée et il est difficile de placer un gardien à cet endroit. En outre, les maîtres pourront facilement contourner les barrières. Un lourd travail de sensibilisation sera donc nécessaire. Mme Molinari rappelle enfin que les normes sont devenues plus strictes depuis 2019.

M. Etienne loue également la motion et le travail effectué par l'Administration. Il rappelle que des arbres centenaires sont situés à proximité du canal ce qui complique grandement les interventions. Il remercie de surcroît M. Voignier d'avoir poussé ce dossier devant le Conseil. Pour M. Etienne, le caractère patrimonial et historique des bassins doit perdurer.

Le Président remercie également M. Voignier pour la motion qu'il a déposée.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MO 023-2022 R : " POUR UNE DETTE COMMUNALE ENVIRONNEMENTALEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE ? "

Comme annoncé en préambule, le Président rappelle que ce point ne sera pas traité lors de la séance de ce jour, les motionnaires souhaitant poursuivre la discussion sur le sujet.

9. POSTULATS

Aucun postulat.

10. RÉSOLUTIONS

Aucune résolution.

11. PETITIONS

Aucune pétition.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale de Mme Leuzinger qui s'inquiétait de la durée trop courte de la traversée au carrefour de la Fontenette

Le SURB a contacté l'OCT, l'office cantonal compétent sur le sujet des feux de signalisation. L'OCT a confirmé que la durée de la traversée piétonne du carrefour 106 reste dans les normes légales et respecte les durées minimales préconisées. En effet, la durée légale pour une traversée de 19m est de 11 secondes. L'OCT a expliqué que la durée de 16 secondes correspondait selon ses directives à une durée de type « confort ». Toutefois, Mme Molinari est consciente que cette durée est trop courte pour certaines personnes. Pour cette raison, la Commune poursuivra les discussions avec le Canton pour voir dans quelle mesure il serait possible d'augmenter la durée de traversée pour améliorer le confort des piétons, en sachant qu'il s'agit d'un carrefour très sollicité où de nombreux axes majeurs se croisent. Le Canton effectue déjà une régulation fine (dans l'hyper centre principalement) mais la gestion des flux est un sujet complexe. D'autres traversées sont également concernées comme celle du Rondeau et de la Poste. Pour Mme Molinari, le confort devrait aligner les normes au temps nécessaire de traversée pour les personnes les plus fragiles. Un retour sera effectué lorsque la situation aura évolué.

Nouvelles questions écrites

Question écrite de M. Baertschi : Pose de panneaux signalétiques sur la promenade des Orpailleurs

La question du partage des usages sur la promenade des Orpailleurs est une affaire récurrente qui a déjà fait l'objet de diverses pétitions et discussions traitées notamment en séance de commission du présent Conseil municipal. Avec l'achèvement récent des travaux conduits dans le secteur 4 de la VVA, et les travaux actuellement engagés dans les secteurs 2 et 3, la pose d'un balisage précisant clairement les règles d'utilisation de la promenade est nécessaire. Ceci actuellement pour le tronçon situé entre la passerelle de la Fontenette et le pont du Bout-du-Monde. Le Conseil administratif peut-il me préciser les deux points suivants ?

1. Pose de chicanes à tous les points d'accès : Actuellement, des chicanes existent à trois emplacements uniquement, mais aucune n'existe à l'accès jouxtant le Boulodrome. Quand cette installation pourra-t-elle être posée ?
2. Signalétique : seuls deux panneaux peu lisibles sont encore en place à deux entrées de la promenade indiquant tout à la fois le statut de zone piétonne de la promenade et le fait qu'il s'agit aussi d'un espace de liberté pour les chiens selon la carte du SITG. Le Conseil administratif peut-il sans tarder faire procéder à la pose de panneaux précisant le statut de ce secteur qui soient clairement visibles et propres à attirer l'attention, ceci à tous les emplacements donnant accès à cette promenade ?

Nouvelles questions orales

M. Voignier : Pétition du groupe de pétanque du Boulodrome

M. Voignier est étonné de ne pas voir cette pétition figurer à l'ordre du jour de la présente séance. Il explique que la pétition demandait des précisions sur l'utilisation future du Boulodrome. Le groupe de pétanque de la Fontenette s'inquiète de l'évolution du site.

M. Voignier se demande si la pétition a été reçue et, le cas échéant, si elle sera mise à l'ordre du jour pour organiser la réception des pétitionnaires.

Mme Lammar confirme que la pétition a bien été reçue. Elle l'a cependant été après la séance du Bureau du Conseil municipal ce qui explique pourquoi elle n'a pas été portée à l'ordre du jour de la présente séance. En sus, Mme Lammar commente que certains points devront être clarifiés car le courrier transmis avec la pétition était une lettre ouverte au Conseil administratif. La personne qui a rédigé le courrier sera donc contactée afin de savoir s'il s'agit vraiment d'une pétition.

M. Voignier entend que le courrier est arrivé après la séance du Bureau. Il note toutefois que le terme « pétition » est employé dans le courrier. M. Voignier peine dès lors à comprendre pourquoi des doutes peuvent subsister. Il fait de surcroît remarquer que les pétitionnaires demandent à être reçus.

Mme Uldry : Toilettes publiques

Mme Uldry rappelle qu'elle avait déposé le 19 octobre dernier une question écrite au sujet de la salubrité des toilettes publiques. Mme Uldry n'a toujours pas reçu de réponse à sa question. Elle évoque également que le marché du jeudi reprendra le 7 mars prochain. Mme Uldry souhaite savoir si les toilettes publiques de la place du Marché seront nettoyées et resteront propres tout au long de l'année ou, dans le cas contraire, si elle devra revenir avec une motion ou pétition. Mme Uldry s'enquiert également de la possibilité d'ouvrir les autres toilettes publiques de Carouge et d'en assurer la propreté. En effet, les seules toilettes publiques accessibles aux PMR sont fermées. Or, de nombreuses autres villes et communes disposent de toilettes publiques accessibles de plain-pied à l'inverse de Carouge.

De la connaissance de Mme Lammar, l'entreprise en charge du nettoyage des toilettes publiques n'a jamais cessé d'effectuer leur entretien. Le problème est avéré car les locaux se salissent très rapidement après un nettoyage. Mme Lammar rappelle par ailleurs que des édicules disposant d'un système de nettoyage automatique avec été proposés par le passé. Ces édicules étaient pourvus d'une vitre qui s'opacifiait lors de l'utilisation et qui restait transparente lorsque les toilettes étaient libres. Le Conseil municipal avait toutefois répondu qu'il souhaitait que la problématique soit traitée lors du réaménagement de la place de Sardaigne lié au parking Vibert et avait donc refusé la proposition d'une phase-pilote. Le Conseil administratif pourrait toutefois revenir avec une proposition d'édicule. Concernant les autres toilettes publiques, seul le parking de l'Octroi disposera de toilettes lorsque les travaux seront terminés. S'agissant de la place de Sardaigne, la problématique est similaire et la décision avait été prise de fermer les toilettes en-dehors des manifestations pour des raisons de salubrités, mais également de sécurité, car plusieurs plaintes avaient été déposées en ce sens. Quant aux toilettes des Tours, Mme Lammar étudiera la possibilité de leur réouverture en sachant que ces toilettes se situent sauf erreur en zone de gel ce qui complique leur utilisation durant les périodes hivernales (ce point reste à vérifier).

Mme Uldry déclare qu'elle n'était pas présente au Conseil municipal lorsque ce projet d'édicule avait été proposé. Elle se demande s'il serait possible que le Conseil administratif revienne avec une proposition similaire car la problématique est avérée pour l'ensemble de la population et le Conseil municipal serait peut-être prêt à accepter cette proposition.

Mme Lammar répond par l'affirmative et ajoute que l'étude devra tout de même être réactualisée.

M. Mützenberg : Abonnements TPG jeunes

M. Mützenberg souhaite connaître le nombre d'abonnements TPG jeunes souscrits par la Commune. M. Mützenberg a en effet constaté dans les comptes 2022 que le montant alloué à cette prestation était en baisse significative. En outre, le montant au budget 2023 était à peine supérieur à ceux des années précédentes. M. Mützenberg souhaite donc savoir quelles mesures de communications ont été prises pour faire connaître ces abonnements. De plus, M. Mützenberg se demande ce qui est entrepris par d'autres communes en termes d'offres similaires pour d'autres catégories de la population. Il voudrait connaître le budget que cela représente afin de trouver des pistes d'amélioration pour Carouge.

M. Fraomene indique qu'il reviendra lors d'une prochaine séance du Conseil municipal avec des réponses. M. Fraomene assure cependant que les services concernés travaillent déjà pour améliorer la visibilité de l'offre.

Mme Lammar précise qu'elle n'est pas à l'origine de la question.

M. Baertschi : trottoirs du territoire carougeois

M. Baertschi note que la Commune a fait le choix de remettre du ciment plutôt que du goudron sur les trottoirs de son territoire depuis plusieurs années. Or, M. Baertschi a récemment constaté que les SIG sont intervenus de manière urgente pour répondre à une fuite de gaz au croisement de l'avenue Cardinal-Mermillod et de la place de l'Octroi. Les SIG ont remis du goudron sur le trottoir. M. Baertschi suggère d'inviter les SIG à remettre la chaussée en l'état conformément à ce que la Commune fait. M. Baertschi se demande également à ce propos si des contrôles sont effectués de manière périodique.

Mme Molinari confirme que la Commune a la volonté d'opter pour des trottoirs en dalles de béton. Ce dispositif est notamment prévu autour des aménagements de la Cité Léopard. Mme Molinari n'avait pas connaissance du point spécifique mentionné par son préopinant mais assure que la situation sera analysée et qu'une demande de remise en état sera déposée si elle n'est pas corrigée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil municipal, le Conseil administratif, M. Ozancan CIHAN pour sa présence (Service informatique) et les autres membres de l'administration pour leur travail. Il précise qu'un repas est servi au Carnotzet par le café-restaurant L'Elue. Le Président clôt la séance à 20h18.